

M. Grammont, vos prévisions de trafic à l'horizon 2025 et au-delà, utilise une hypothèse de croissance économique annuelle de 1,9% jusqu'en 2025.

Vous faites un test de sensibilité avec une valeur basse fixée à 1,5%.

Vos prévisions de trafic à l'horizon 2025 pour l'autoroute concédée, dans le cas de cette hypothèse basse, montrent une baisse de plus de 17 % du trafic par rapport à la situation de référence, indiquant que les échanges avec Toulouse s'effondrent.

Vos chiffres montrent aussi que, pour qu'il n'y ait pas baisse de trafic entre Castres et Toulouse, dans le cas de l'autoroute payante, par rapport à la situation de référence, il faudrait que la croissance économique ne soit pas inférieure à votre valeur de référence de 1,9%.

Or la situation économique actuelle, compte tenu de la crise financière survenue en 2008, est proche de 0 en moyenne d'après l'OCDE et ce pour quelques années encore. D'ailleurs la plupart des économistes et spécialistes s'accordent à dire que se profileront dans les 10 prochaines années d'autres crises, quelles soient énergétiques (pétroles), économiques, ou sociales.

Conclusion: au vu de ces chiffres et de la forte corrélation entre croissance économique et trafic, à savoir qu'une très très petite baisse de la croissance entraîne une très forte baisse du trafic routier, et que la valeur de la croissance restera plutôt proche de 0 dans les prochaines années, je vous pose les questions suivantes M. Grammont :

« Quelle confiance accordez-vous à vos prévisions de trafic caractérisées par une très grande incertitude et peut-on raisonnablement s'appuyer sur celles-ci pour conclure à un bilan socio économique positif pour le sud Tarn? »

"Est-il alors vraiment raisonnable d'investir dans un projet autoroutier aussi coûteux aux effets positifs plus qu'incertains ?

"N'y a-t-il pas une façon plus efficace, pertinente et sûre d'utiliser les fonds publics pour réaliser un aménagement des routes mieux adapté à la situation économique et au besoin du sud Tarn ?

FRANÇOISE BORRAZ

APPELLE 81700

27/01/2010